

## Revue de presse

Journal : 24 Heures

Date : 18-20 mai 2024

### Nouvel avion de combat



Les démarches de la Confédération en vue de l'arrivée de l'avion de chasse F-35 sur la base aérienne de Payerne font titiquer les communes broyardes. DDPS

# La Broye s'entête contre les futurs bâtiments du F-35

**En vue de l'arrivée du F-35 à Payerne, la séance de conciliation entre la Confédération et la Coreb n'a pas débouché sur un accord.**

Sébastien Galliker

L'arrivée du nouvel avion de chasse F-35 à Payerne pourra-t-elle s'opérer selon le planning souhaité par la Confédération? Rien n'est moins sûr après la récente séance de conciliation organisée entre le Département fédéral de la défense (DDPS) et la Communauté régionale de la Broye (Coreb), ainsi que diverses communes riveraines. On se rappelle que celles-ci s'étaient opposées au chantier durant la mise à l'enquête.

Pour 250 millions de francs, deux bâtiments doivent sortir de terre. Ils serviront à la formation des pilotes et du personnel ou abriteront des salles de planification et simulateurs. «Les travaux préparatoires devraient pouvoir commencer dans le courant de l'été 2024», espère Carolina Bohren, porte-parole du DDPS.

«Le DDPS propose de réduire ses mouvements aériens à 4500 par année, mais cela induit quand même des courbes de bruit plus larges que les actuelles.»

Christelle Losey, secrétaire régionale de la Coreb

Cette perspective semble peu réaliste, selon les riverains. «Nous sommes dans une impasse. La Confédération est d'avis que sa procédure est juste. Mais plusieurs avis juridiques confirment, de notre côté, qu'avant de prévoir des constructions, elle doit mettre à jour le plan sectoriel militaire (PSM) de la base aérienne et tous les documents qui en découlent», explique le préfet Olivier Piccard, président de la Coreb.

Il s'agit notamment du nouveau cadastre du bruit, sachant que le F-35 en produit davantage que le F-18, de l'impact environnemental ou du règlement d'exploitation militaire de l'aérodrome, lequel doit être soumis à l'enquête. Le DDPS

confirme que «toutes les prises de position des autorités cantonales et fédérales ont été reçues».

Ces procédures vont s'étaler sur plusieurs mois, alors que le calendrier s'annonce déjà serré. «On nous a reproché que notre opposition retardait le planning prévu. Mais quatre ans après le vote du nouvel avion, le DDPS est seulement en train de lancer les procédures pour l'appel d'offres en vue d'adapter le PSM. Quant au rapport final du laboratoire Empa sur les analyses de bruit, il ne nous a toujours pas été rendu», soupire Cédric Péclard, syndic des Montets (FR) et président de l'Association pour la sauvegarde des intérêts des communes broyardes touchées par l'aérodrome de Payerne (ASIC).

#### Deux fronts

«Ces procédures sont préparées dans le cadre d'une coordination avec les communes. L'objectif est qu'elles puissent être menées à bien en 2025», rétorque Carolina Bohren. Pas sûr que ce soit suffisant pour trouver une entente sur les deux fronts de la bataille broyarde. D'une part, la région souhaite de longue date un rééquilibrage des postes de travail entre les trois bases aériennes de Payerne, Emmen et Meiringen. La Broye veut en outre éviter une potentielle hausse des nuisances sonores.

«Le DDPS propose de réduire ses mouvements aériens à 4500 par année, mais cela induit quand même des courbes de bruit plus larges que les actuelles. Celles-ci restent identiques ou sont même en baisse à Emmen et Meiringen. Par égalité de traitement, nous demandons que ces courbes restent similaires aux actuelles», reprend Christelle Losey, secrétaire régionale de la Coreb. Le DDPS assure que le rapport de l'Empa «sera soumis aux communes dans le cadre du processus».

Dans les villages voisins, ces courbes de bruit auront un impact sur l'aménagement du territoire et les droits à bâtir. Un enjeu important pour le développement de la région. L'actuel règlement d'exploitation militaire permet 11'000 mouvements annuels de jets à Payerne (pour une moyenne de 8391 effectués).

La région broyarde attend désormais le procès-verbal de la séance de conciliation. «Un nouveau délai sera octroyé aux opposants pour qu'ils fassent savoir s'ils souhaitent maintenir leurs oppositions», mentionne le DDPS. Cela devrait être le cas. «Si les oppositions devaient être levées, cela ouvrirait les voies juridiques auprès du Tribunal administratif fédéral dans un premier temps. Nous sommes prêts à les saisir», conclut le préfet Piccard.